

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION  
DU TABLEAU « LE TRIOMPHE DE L'ÉGLISE »  
AUPRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°26 «de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour une opération inscrite au plan pluriannuel d'investissement ou pour toute animation portée par la commune » ;

La commune sollicite une subvention d'aide à la restauration du tableau « Le Triomphe de l'Eglise », auprès du Département de Maine-et-Loire. La subvention est estimée à 6 168.68 €.

Ci-dessous le plan de financement pour la restauration du tableau :

**DÉPENSES HT :**

Dépose et repose du tableau	2 748,00 €
Restauration toile	8 920,00 €
Restauration cadre	5 796,10 €
Restauration cadre étude	1 985,60 €
Restauration cadre option dorure	5 225,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 674,70 €</b>

**RECETTES :**

Mauges Communauté	5 000,00 €
Département de Maine-et-Loire	6 168,68 €
DRAC	7 402,41 €
Commune de Beaupréau-en-Mauges	6 103,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 674,70 €</b>

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - De solliciter une subvention d'aide à la restauration du tableau « Le Triomphe de l'Eglise », estimée à 6 168.68 €.

**ARTICLE 2** - De signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

**ARTICLE 3** - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.  
. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 29 avril 2025.

Franck AUBIN  
Maire de Beaupréau-en-Mauges

